

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de MOYAUX

L'an **deux mil vingt six, le dix neuf février, à 19h30**, le Conseil Municipal de la commune de **MOYAUX**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. BENOIT CHARBONNEAU**.

Étaient présents : M. BENOIT CHARBONNEAU, M. ALAIN LEBEY, Mme BRIGITTE CROMBEZ, Mme LILIANE MUTRELLE, Mme JACQUELINE DELILLE, Mme HELENE NEUVILLE, M. PATRICK CORBLIN, Mme SOIZICK LECOUTURIER, M. MICHEL ROBERGE, M. ALAIN LECAT, M. EMMANUEL LEPROUX, Mme PEGGY MALBRANCHE, M. SEBASTIEN FOUQUES.

Étaient absents non excusés : Mme MARIE-LAURE GAUDIN THOMAS, M. PHILIPPE DURAND.

Procurations : M. PHILIPPE DURAND en faveur de M. ALAIN LEBEY.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 13

Secrétaire : Mme LILIANE MUTRELLE.

Ordre du jour :

- 01 - Compte Financier Unique
- 02 - Affectation du résultat
- 03 - Taux d'imposition
- 04 - Budget Primitif
- 05 - Subventions aux associations
- 06 - Fongibilité des crédits
- 07 - Maison Médicale
- 08 - Demandes de subventions 2026
- 09 - RESERVE INCENDIE- ACHAT DE TERRAIN
- 10 - Ressources Humaines: changements de grades
- 11 - Foire aux ânes: dons

DÉLIBÉRATION N°MA-1-2026-005 : Compte Financier Unique

Madame Brigitte CROMBEZ, Adjointe au Maire, présente les éléments du Compte Financier Unique du budget principal

Dépenses de fonctionnement: 1 426 562.27€

Recettes de fonctionnement: 1 671 683.91€

Dépenses d'investissement: 690 114.18€

Recettes d'investissement: 726 433.76€

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025.

13 VOTANTS

13 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-1-2026-006 : Affectation du résultat

Madame Brigitte CROMBEZ, Adjointe au Maire, présente l'affectation du résultat:

Art 002 : excédent de fonctionnement reporté : 378 295,70€ RF

Art 001 : déficit d'investissement reporté : -1 137 07,61€ DI

Art 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 458 488,56€ RI

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-1-2026-007 : Taux d'imposition

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le maintien des taux 2025 des taxes:

- Taxe foncier bâti: 46,16%
- Taxe foncière non bâti 43,59%
- Taxe d'habitation 18,61%

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-1-2026-008 : Budget Primitif

Madame Brigitte CROMBEZ, Adjointe au Maire, présente le budget primitif 2026 et les investissements 2026.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 :

- En section de fonctionnement, par chapitre, pour des montants égaux en dépenses et en recettes à hauteur de 1 943 000€,
- En section d'investissement, par chapitre, pour des montants égaux en dépenses et en recettes à hauteur de 1 337 500€.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-1-2026-009 : Subventions aux associations

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les subventions aux associations ci dessous:

NOM	PROPOSITIONS 2026
ADMR	500
AGDM	900
AMICALE DE PETANQUE	500
ANCIENS COMBATTANTS	600
APE LA RECRE	800
JOIE DE VIVRE	800
ASSO EGLISE DE MOYAUX	200
JEUNES SAPEURS POMPIERS	250
BASKET MIB	1700
CLUB BADMINTON	1000
COOP SCOLAIRE	2000
LIRE ET DECOUVRIR	500
MOYAUX EN FETE	3000
TENNIS DE TABLE	1000
FC MOYAUX	3000
MOYAUX SENTIER NATURE	250
CONCILIATIEUR	100
L'union fait Moyaux	600
Graine d'Odyssées	200
Rencontre et solidarité	1000

11 VOTANTS //11 POUR/0 CONTRE/0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-1-2026-010 : Fongibilité des crédits

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Monsieur le Maire explique qu'avec la nouvelle nomenclature qu'il est possible de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- HABILITE le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

14 VOTANTS/14 POUR/0 CONTRE/0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-1-2026-011 : Maison Médicale

Monsieur le Maire explique que le bien sis à MOYAUX (14590) 14 rue Gustave Flaubert, cadastré section AB n°479, d'une superficie de 19a 10ca, dont la désignation est la suivante :

Un bâtiment à usage mixte de bureau et d'habitation, élevé sur terre-plein d'un unique rez-de-chaussée.

Terrain autour,

Appartient à la SCI CENTRE MEDICAL ESTHETIQUE dont la siège est à ASNIERES (27260) 2 route des Marnes, dont les seuls associés sont Monsieur et Madame Patrick DURAND.

La SCI CENTRE MEDICAL ESTHETIQUE a donné son accord pour vendre ce bien moyennant le prix de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450 000,00 €).

Il appartient donc à la commune d'acheter ledit bien au prix indiqué ci-dessus, ayant été négocié directement entre les parties.

La commune de MOYAUX (14590) désigne Maître Eugénie BAERT, notaire à MOYAUX (14590) pour la représenter lors la réalisation de l'acte authentique.

Le conseil municipal de MOYAUX (14590) à l'unanimité :

- Autorise l'achat du bien cadastré section AB n° 479 d'une contenance de 1910 m² appartenant à la SCI CENTRE MEDICAL ESTHETIQUE moyennant le prix de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (450 000,00 €).

- Désigne Maître Eugénie BAERT, notaire à MOYAUX (14590), afin de représenter la commune lors de cette acquisition

- Autorise Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer tous documents relatifs à cet achat, dont la promesse de vente et la vente.

14 VOTANTS/14 POUR/0 CONTRE/0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-1-2026-012 : Demandes de subventions 2026

Dans le cadre de l'acquisition de la maison médicale, une demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie peut être faite.

Le montant de l'acquisition est de à 450 000€ .

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de fonds de concours pour l'acquisition de la Maison Médicale.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-1-2026-013 : RESERVE INCENDIE- ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le Maire explique que la parcelle cadastrée section ZE n° 28 , sise à MOYAUX (14590) chemin DU VAL appartient à Mr BOUVIER Benjamin. le propriétaire a donné son accord pour vendre une partie de sa parcelle pour y réaliser une réserve incendie, une parcelle de 200 m² maximum est nécessaire.

Il appartient donc à la commune d'acheter cette parcelle en vue d'en faire officiellement une réserve incendie, pour un euro symbolique. Les frais liés à l'acte notarié, de bornage sont à la charge de la commune de Moyaux.

La commune de MOYAUX (14590) désigne Maître Eugénie BAERT, notaire à MOYAUX (14590) pour

la réalisation de l'acte authentique.

Le conseil municipal de MOYAUX (14590) à l'unanimité :

- Autorise l'achat de la parcelle cadastrée section ZE n° 28 d'une contenance approximative de 200m² appartenant à Mr Benjamin BOUVIER moyennant le prix de l'euro symbolique
- Désigne Maître EUGENIE BAERT, notaire à MOYAUX (14590), à réaliser l'acte authentique de vente
- Autorise Mr le Maire ou ses adjoints à signer tous documents liés à cet achat.

14 VOTANTS / 14 POUR/ 0 CONTRE/ 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-1-2026-014 : Ressources Humaines: changements de grades

Monsieur le Maire présente les suppressions / créations de postes suivantes à compter du 1^{er} AVRIL 2026:

- Suppression du poste d'animateur principal 1^{er} classe 35/35
- Suppression du poste d'adjoint d'animation principal 1^{er} classe 23/35
- Création du poste de rédacteur principal 1^{er} classe 35/35
- Création du poste d'adjoint technique principal 1^{er} classe 23/35

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les suppressions et créations de postes exposées ci-dessus.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-1-2026-015 : Foire aux ânes: dons

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la Foire aux Anes, la commune de Moyaux reçoit des dons:

- Ets Mathieu DEHENNOT 150€
- Augimmo 100€
- Bar des Poètes 100€

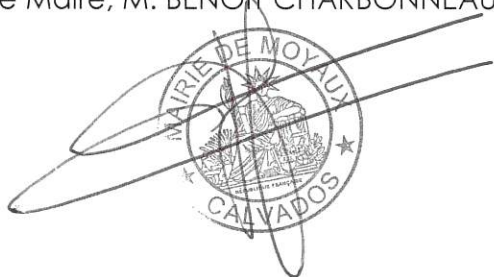
Le conseil municipal approuve à l'unanimité les dons exposés ci-dessus.

14 VOTANTS/ 14 POUR/ 0 CONTRE/ 0 ABSTENTION

Le présent procès-verbal est arrêté en date du

19 /02/2026

Signature Maire, M. BENOIT CHARBONNEAU



Signature Mme LILIANE MUTRELLE.